REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260128-2026_01_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.LEFORT –C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 21 janvier 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné à S.ROUSSELET – M.PONDARD pouvoir donné à E.GEVA – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents : -S.POUPET
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-01-09 : SUBVENTIONS ANNUELLES CLASSES EVEIL ÉCOLES 2026

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le montant de la participation classes éveil pour les élèves des écoles publique et privée pour l'année 2026 :

Associations	Adresse	Montant voté	Observations
OGEC ECOLE SAINTE THERESE	LA VRAIE-CROIX	2280	2025 : 57 élèves x 40 €
APE ET AMIS ECOLE PUBLIQUE (classe éveil)	LA VRAIE-CROIX	3 120	2025 : 78 élèves x 40 €
TOTAL		5 400	

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les montants précités et d'inscrire les crédits au compte 657 481.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du